

Groupe de Travail Inter-Collèges du Comité Permanent de Concertation  
CFDT 06 • CGT 06 • FNE 06 • GADSECA • GIR Maralpin • Région Verte



GTIC du CPC de l'EPA Plaine du Var  
Secrétariat c/o  
CFDT Union Départementale Alpes Maritimes  
12 boulevard Delfino  
06100 NICE  
à  
Monsieur Adolphe COLRAT  
Préfet des Alpes-Maritimes  
CADAM - 147, boulevard du Mercantour  
06286 NICE cedex 3

Nice, le 29 mars 2015

Objet

OIN Plaine du Var - Participation du GTIC au CPC  
Déclaration commune à l'attention des représentants de l'État

Monsieur le Préfet,

Notre *Groupe de Travail Inter-Collèges* (GTIC) vient de dresser un état, à ce jour, de la concertation se déroulant dans le cadre du Comité permanent de concertation (CPC) de l'OIN Plaine du Var depuis plus d'une année.

Le GTIC vous sait gré d'avoir, le 19 décembre dernier, donné suite favorable à sa demande d'audience, et d'avoir présidé à l'instauration d'un Groupe de travail Agriculture dont la première réunion s'est tenue le 2 février dernier.

Toutefois,

- considérant la manière contestable dont cette concertation s'est déroulée depuis la création du CPC le 8 juillet 2013,
- considérant l'indifférence du président de l'EPA aux nombreuses questions que nous lui avons posées dans notre courrier du 26 février,
- considérant également la mise à l'écart du CPC des importantes questions devant être en débat lors du prochain Conseil d'administration de l'EPA du 30 mars,

notre Groupe de travail est convenu, par la déclaration commune ci-jointe à l'attention de l'ensemble des représentants de l'État, de suspendre sa participation au Comité permanent de concertation, sous réserve de la poursuite des activités de ce dernier sous le contrôle d'un *garant* à faire désigner par la Commission nationale du débat public, qu'il vous suffirait de solliciter pour ce faire.

Dans l'attente de vos décisions, les organismes membres du GTIC vous prient d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de leur haute considération.

CFDT 06 • CGT 06 • FNE 06 • GADSECA • GIR Maralpin • Région Verte

Pièce jointe : Déclaration commune

•

## **Déclaration commune**

### **A l'attention des représentants de l'État**

•

Dès l'annonce, à la demande de la ministre Cécile DUFLLOT, de la création d'un *Comité permanent de concertation* de l'Établissement Public d'Administration (EPA) de l'Opération d'intérêt national (OIN) de la plaine du Var, plusieurs des membres désignés par l'État se sont constitués en *Groupe de Travail Inter-Collèges* (GTIC), rassemblant les deux syndicats et les quatre fédérations et associations soussignés, aux fins d'y participer activement, en procédant à des analyses et en formulant des propositions qui s'appuient sur les recommandations et les directives de l'État.

Or, au moment où l'EPA s'apprête à produire le Projet stratégique Opérationnel (PSO) demandé par l'État, et à l'encontre de l'autosatisfaction affichée par l'EPA, le GTIC ne peut que dresser un constat peu flatteur d'une concertation dont la mise en place a été très lente, dont le cours a été ensuite précipité et dont l'état d'avancement reste, à ce jour, décevant pour l'ensemble de ses membres qui n'ont eu de cesse de s'y impliquer activement.

Le GTIC, qui avait pourtant pris soin d'exprimer - sous forme d'interventions, de communiqués, de contributions écrites et de mémoires - des propositions constructives, a le regret de constater - qu'à ce jour - les documents produits par l'EPA, comme les actions déjà lancées par ce dernier, ne prennent suffisamment en considération, *ni* les objectifs de la DTA 06, opposables aux administrations dans la vallée du Var (concernant, notamment, le maintien de l'agriculture périurbaine), *ni* les recommandations de la récente mission d'audit du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) sur les risques, *ni* celles - fondamentales - des orientations stratégiques de l'État, à savoir les prises en compte des *effets globaux et cumulés* et, d'autre part, de l'élargissement de *l'échelle d'approche*.

De surcroît, le GTIC vient d'apprendre informellement qu'une réunion du Conseil d'Administration de l'EPA, fixée au 30 mars 2015, a pour objet d'adopter le PSO dans son entièreté, sans que les membres du GTIC n'aient été saisis d'aucune information préalable sur sa dernière partie, le *Programme Prévisionnel d'Aménagement*. Or, non seulement, ce *Programme* ne correspond qu'en partie aux *orientations stratégiques* du PSO, mais il ne mentionne pas moins de 13 opérations nouvelles, inconnues du GTIC à ce jour.

L'accumulation de telles entorses à la concertation ne peut que conduire le GTIC à :

- (1) Dénoncer ce qui s'avère n'en être qu'une parodie,
- (2) Refuser d'être dorénavant associé à une concertation qui resterait strictement dépourvue de sens et de portée, sans le contrôle et les validations d'un *garant* à faire désigner par la *Commission nationale du débat public* (CNDP), dont le président a récemment assuré à une délégation du GTIC qu'il suffisait à Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes d'en demander la désignation.

**Le 29 mars 2015**

Les organismes membres du GTIC

**UD CFDT 06 – UD CGT 06 – FNE 06 – GADSECA – GIR Maralpin – Région Verte**